

DECRET N° 77-225 du 24 septembre 1977

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de la Société Nationale
pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance N°74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat
et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de parti-
cipation et fixant leurs modalités de gestion ;

VU le Décret N°75-217 du 17 Septembre 1975, portant approbation des statuts de
la Société Nationale des Huileries du Dahomey (SNAHDA) ;

VU le Décret N°75-285 du 7 Novembre 1975, portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de la Société Nationale des Huileries du Dahomey
(SNAHDA) ;

VU l'Ordonnance N°76-6 du 26 Janvier 1976, portant dénomination des Sociétés
d'Etat et d'Economie Mixte ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Septembre 1977,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société
Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) les Camarades dont les
noms suivent :

- YORO André : Représentant le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat,
- KOUKOUI Valère : Représentant le Conseil National de la Révolution,
- BABA MOUSSA
Aboubakar : Représentant le Ministre des Finances,
- SACRAMENTO
Obayomi Léon : Représentant le Ministre Chargé du Plan, de la
Statistique et de la Coordination des Aides
Extérieures,
- ZINSOU Benjamin: Représentant le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

- QUENUM Marius : Représentant la SOBEPALH,
 - AGOSSA Polycarpe : Représentant la SONACEB,

 - LAWANI Amidou (
 - BOURAIMA Yessirou(
 - SOGLO Thomas (Représentants du Personnel de la SONICOG.
 - LEGBA Joseph (
 - SOMAVO Félix (
- Le Commissaire du Gouvernement.

ARTICLE 2 - Le Camarade YORO André est nommé Président du Conseil d'Administration de la SONICOG.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 septembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, le Ministre de l'Equipement
chargé de l'intérim,

Mathieu KEREKOU

Richard RODRIGUEZ

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MIA 5 autres Ministères 14 SONICOG 8
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Dde Chanc. 3 Membres du C.A. 13
UNB-FASJEP-BN 6 Chamb.Com. 4 JORPB 1.-